

DU 23 novembre 2017

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil :

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Frédéric GERVAIS (Vice-président du Conseil d'Administration) ; Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire) ;

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Hervé SEBILLE (DAASEN de Seine-Saint-Denis) ; Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Frédéric SALY-GIOCANTI (Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Éducation).

Représentants des autres personnels

Concettina RÉGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Claude OGIER (Technicien informatique)

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants des collectivités territoriales :

Jeanick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne)

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-PROJET), représenté par Michèle DELOMEL

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de FC à l'université Pierre et Marie Curie).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8) ; André TARDIEU (Maître de conférences à l'université Paris 13).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, Sgen-CFDT).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF)

Représentants des usagers :

Thibaud TOCQUEVILLE (titulaire FNEC FP-FO) ; Coralie LARCHÉ (titulaire SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !) ; Jawad TAYBI (titulaire FNEC FP-FO) ;

Gabriel HOLARD-SAUVY (suppléant SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !), Sandra HERNANDEZ-VALLEJO (suppléante FNEC FP-FO), Marie-Andrée FIBAQUE (titulaire SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !); Stéphane VASSEUR (suppléant SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !)

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier ALAMARGOT, Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Dominique ROUILLARD, Marie BERROUS, Sophie CANAC, Catherine LAURET, Marie-Hélène LE YAOUANQ, Brigitte MARIN, Alexandre PLOYÉ, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL Bruno DROUSSET, Morgane ROSENFELD, étudiante fonctionnaire stagiaire à l'ESPÉ de Bonneuil, Robin ZENOU, étudiant en M2 à l'ESPÉ de Livry-Gargan ; Gabriel BRAC DE LA PERRIERE, étudiant en DU à l'ESPÉ de Livry-Gargan.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 20 votants, parmi lesquels 7 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil de l'ESPÉ du 21 septembre 2017
2. Mise au vote : budget rectificatif 2, année 2017
3. Information : campagne d'emplois 2018
4. Information : service des enseignants
5. Information : maison de la recherche et de l'innovation
6. Information : compte rendu de la séance du COSP du 19 octobre
7. Information : charte des visites
8. Information : élections
9. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 42.

Catherine MOISAN annonce que, pour l'une des questions diverses, le Conseil accueillera trois représentants des étudiants pour entendre leurs doléances. En effet, le Conseil ne compte pas d'élus étudiants.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ESPÉ DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil de l'ESPÉ du 21 septembre 2017.

POINT N° 2 : MISE AU VOTE : BUDGET RECTIFICATIF 2, ANNÉE 2017

Brigitte MARIN annonce que le budget, à l'équilibre, est de 3 353 838 euros. Les recettes se composent principalement des subventions de l'État (il s'agit des frais d'inscription des fonctionnaires stagiaires reversés par l'État), de recettes propres (les frais d'inscription des étudiants qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires, les frais de formation continue, la taxe d'apprentissage, les contrats, colloques et prestations de recherche hors ANR), des études et travaux, des ventes de produits et services et, enfin, du solde des dotations et contributions de fonctionnement ainsi que du solde des dotations d'investissement. Les recettes propres représentent 35,36 % des recettes et la dotation de l'UPEC 34,30 %.

Les dépenses se divisent en rémunérations accessoires — vacataires et heures complémentaires pour compléter les ressources insuffisantes en postes statutaires —, dépenses pédagogiques, dépenses de recherche, dépenses liées à l'immobilier, dépenses de restauration, dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. Les deux principaux postes de dépense sont les frais immobiliers et les rémunérations accessoires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD évoque la souffrance des enseignants qui n'ont plus d'étudiants à former parce que leur discipline n'est plus ouverte aux concours. Ils revendiquent une formation nationale.

Catherine MOISAN souligne l'importance de ce problème. Le site de Saint-Denis forme déjà les futurs enseignants (professeurs de lycée professionnel) et de spécialité technologique pour toute l'Ile-de-France — et même au-delà pour certaines spécialités.

Sophie CANAC précise qu'il a été proposé à l'un des enseignants concernés de travailler en binôme pour lui permettre de se former.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rapporte que la faculté de sciences de l'UPEC a refusé cette proposition.

Brigitte MARIN précise que le doyen de la faculté de Sciences et le directeur de l'IUT Créteil Vitry ont proposé à deux enseignants de l'ESPE d'intervenir dans des formations de leur composante.

Sophie CANAC indique que les autres enseignants complètent actuellement leur service.

Nicolas SCHMITT souligne que le rectorat doit s'interroger sur la politique à mener et comment sensibiliser les tutelles pour pérenniser la formation d'enseignants dans les filières à faible flux d'enseignants à former et donc à flux très variable d'une année à l'autre. Il est légitime de demander que ces formations soient viables (supportables) d'un point de vue économique, ce qui nécessite des regroupements de formation de professeurs enseignant dans des disciplines connexes. En même temps, il faut assurer qu'elles restent des formations de qualité, ce qui implique de maintenir au sein de l'ESPE des formateurs disposant de compétences spécifiques, capable de répondre rapidement à la demande. La formation à l'échelle d'une académie, voir du regroupement de quelques académies (comme celle de l'Ile-de-France) n'est de ce point de vue pas la meilleure solution pour répondre à ces enjeux.

Catherine MOISAN propose de recenser les cas, de recevoir les enseignants concernés, et d'évoquer la carte des formations des PLP au sein du réseau des ESPÉ et auprès du rectorat.

Geneviève GUILPAIN souligne l'importance du budget des heures complémentaires, qui est d'un million d'euros.

Catherine MOISAN précise que pour assurer la formation, les enseignants assurent en moyenne 27% d'heures complémentaires.

Le Conseil approuve, à la majorité, le projet de budget rectificatif 2 (trois voix défavorables, deux abstentions).

QUESTION DIVERSE

Trois représentants des étudiants, Morgane ROSENFELD, Robin ZENOU et Gabriel BRAC DE LA PERRIÈRE sont accueillis dans la salle où se réunit le Conseil.

Éric MESNARD indique que le mouvement de grève qui se déroule ce jour est à l'initiative des coordinateurs de groupe M2 de Bonneuil. Ils se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils ont invité leurs collègues des autres centres et les autres formateurs, afin de discuter leurs revendications — parmi lesquelles la création de postes. Les étudiants et, en particulier, les professeurs stagiaires se sont associés à ce mouvement. S'ils soutiennent les revendications des formateurs, ils ont également leurs propres revendications.

Gabriel BRAC DE LA PERRIÈRE indique qu'il porte les revendications des étudiants des ESPÉ de Livry-Gargan, de Bonneuil et des deux ESPÉ de Seine et Marne. Les cahiers de doléances que les étudiants ont rédigés font ressortir deux revendications. Les étudiants expriment un désarroi, et parfois une colère, vis-à-vis de la situation dans laquelle ils se trouvent après deux mois de formation. Nombre d'entre eux envisagent d'abandonner leur formation.

Robin ZENOU souligne la grande souffrance des étudiants fonctionnaires stagiaires. L'un des principaux problèmes auxquels ils sont confrontés est celui des duos de stagiaires dans le Val de Marne et en Seine Saint-Denis.

Morgane ROSENFELD observe que, contrairement à ce qui avait été annoncé en début d'année, ces duos constituent la règle, et non l'exception.

Robin ZENOU rappelle que les stagiaires ne bénéficient d'aucune formation initiale avant de prendre leur classe en responsabilité. Ils ne reçoivent qu'une formation à la préparation de la rentrée scolaire deux semaines après la rentrée. En outre, il faut prendre en compte la charge de travail que représente la rédaction du mémoire de recherche, qui s'ajoute au mi-temps qu'ils doivent assurer en classe et au mi-temps qu'ils doivent assurer à l'ESPÉ. Certains l'ont commencé en M1, mais sont inscrits en M2, dans des options de recherche différentes. De plus, les exigences et les modalités d'évaluation varient fortement selon les options choisies, les professeurs et les coordinateurs.

Morgane ROSENFELD rapporte qu'une étudiante est contrainte de s'entretenir tous les lundis soirs, de 20 heures à 22 heures, avec sa directrice de mémoire.

Gabriel BRAC DE LA PERRIÈRE indique que les étudiants fonctionnaires stagiaires dénoncent donc l'inégalité de traitement — entre les étudiants de M2 et entre les étudiants de M2 et de DU — et la charge trop lourde que représente la rédaction du mémoire de recherche — qui nuit à leur travail en classe. Ils demandent presque unanimement que l'obligation de rédiger un mémoire soit supprimée pour l'année 2017-2018, et que ce modèle soit repensé. Les étudiants ne nient pas l'intérêt de ce mémoire de recherche, mais constatent qu'il leur est impossible de le réaliser dans les conditions actuelles.

Robin ZENOU rapporte que, bien que leur stage ait été validé, certains étudiants n'ont pas été titularisés parce que leur mémoire n'a pas été validé.

Morgane ROSENFELD, qui précise que son stage a été renouvelé, indique que, voici deux ans, elle a consacré sa note de recherches aux jeux littéraires. Son stage s'étant déroulé, l'année dernière, en petite section de maternelle, elle n'a pu utiliser ce travail.

Gabriel BRAC DE LA PERRIÈRE rapporte que, à l'ESPÉ de Livry, la titularisation est décidée par le maître formateur, car aucune visite de professeurs n'a lieu. Or certains maîtres formateurs ne sont pas bienveillants. D'autres ne possèdent pas la qualification de maître formateur. Certains professeurs de l'ESPÉ affirment que leur avis n'a pas été lu.

Catherine MOISAN retient de ces observations trois points importants : la forme du stage, le mémoire et les visites.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que des étudiants de M1 en alternance ne bénéficient pas de la Sécurité sociale, parce qu'ils n'ont pas signé leur contrat.

Stéphane BARDAU indique que les services ont été relancés.

Geneviève GUILPAIN indique que les revendications des formateurs ne sont pas nouvelles. Les formateurs sont insuffisamment nombreux pour effectuer toutes les visites, raison pour laquelle ils revendiquent la création de postes. Les formateurs déplorent également que leur avis ne soit pas pris en compte pour la titularisation des stagiaires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD ajoute que le lien entre l'ESPÉ et l'employeur se défait. Les ateliers professionnels organisés avec les formateurs permettaient de préparer les séquences, de les mettre en œuvre, de les analyser ensemble. Les stages étaient analysés par une commission tripartite regroupant l'Inspection, les maîtres formateurs et les formateurs de l'IUFM. Ces commissions se réunissaient trois fois par an en présence des stagiaires.

Geneviève GUILPAIN indique que ces commissions ont été supprimées par manque de moyens.

Éric MESNARD souligne que les relations entre les coordinateurs et les maîtres formateurs se distendent, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants fonctionnaires stagiaires. Il en résulte une dégradation des conditions de formation. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, 135 postes ont été supprimés au sein de l'ESPÉ. Ces postes n'ont jamais été rendus. Les enseignants réclament la création de 50 postes. Il ne faudrait pas que, pour des raisons budgétaires, les visites soient supprimées ; elles constituent le cœur du métier de formateur.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD estime que les raisons budgétaires ne sont pas la seule cause de la rupture du lien entre l'ESPÉ et l'employeur. Lorsque les commissions tripartites ont été supprimées, les enseignants ont créé une plateforme électronique qui en tenait lieu par défaut. Cette plateforme a été fermée, de manière à ce que les formateurs de terrain ne puissent consulter les comptes rendus de visite des formateurs de l'ESPÉ. Il existe une volonté politique de rompre les liens entre l'ESPÉ et l'employeur.

Hervé SEBILLE précise qu'une application, MUSES, est en cours de construction et sera disponible en janvier 2018. Les réunions tripartites sont pertinentes. Elles ont cessé en raison de difficultés organisationnelles, et non par volonté politique. Il faut les promouvoir dans l'organisation actuelle.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rapporte qu'un représentant du rectorat a affirmé que les formateurs de l'ESPÉ n'avaient pas leur mot à dire dans l'évaluation des stages.

Éric MESNARD indique qu'il a été décidé que les maîtres formateurs participent aux ateliers professionnels et à l'évaluation. Ces ateliers professionnels durent trois demi-journées, mais le temps manque aux formateurs de l'ESPÉ et aux maîtres formateurs de réaliser des co-interventions.

Geneviève GUILPAIN souligne que l'organisation de ces ateliers nécessite des moyens. Concernant les difficultés organisationnelles, il faut noter que la proposition d'organiser les commissions tripartites le samedi a été rejetée.

Hervé SEBILLE observe que les maîtres formateurs disposent dans leur décharge d'heures de cours qu'ils n'effectuent pas. S'ils les effectuaient, cela libérerait du temps pour que les professeurs de l'ESPÉ réalisent des visites.

Geneviève GUILPAIN souligne que ces professeurs effectuent en moyenne trente visites chacun.

Didier DELMOND rappelle que les maîtres formateurs demandent depuis longtemps que leur légitimité soit développée. Pour que le message des maîtres formateurs et celui des professeurs de l'ESPÉ soit cohérent, il faut une coordination.

Jeannick LE LAGADEC souligne que les questions débattues lors de la présente séance, dont celles relatives au mémoire de recherche, ont déjà été soulevées. Elles sont restées sans réponse. Rédiger un mémoire de recherche et apprendre le métier d'enseignant est très difficile. Jeannick LE LAGADEC souligne également qu'elle s'était opposée à la création de duos de stagiaires. En Seine et Marne, il n'existe pas de tels duos. Jeannick LE LAGADEC s'interroge sur la raison pour laquelle les enfants de Seine Saint-Denis et du Val de Marne devraient avoir pour professeurs des écoles deux enseignants débutants et les professeurs stagiaires ne pourraient bénéficier de l'aide d'un enseignant expérimenté.

Catherine MOISAN observe que certains étudiants sont favorables aux duos de stagiaires.

Gabriel BRAC DE LA PERRIÈRE précise que les étudiants n'y sont pas défavorables dès lors qu'ils s'entendent bien avec leur binôme, que leur classe n'est pas difficile, que leur maître formateur donne satisfaction et qu'ils n'ont pas de mémoire à rédiger. Dans tous les autres cas, la situation est très difficile. Il faut préciser qu'aucun temps n'est prévu pour que les deux membres d'un duo travaillent ensemble. Il serait judicieux d'y consacrer le mercredi après-midi, actuellement dévolu à la préparation du mémoire de recherche.

Morgane ROSENFELD indique qu'elle travaille avec un enseignant expérimenté. Elle bénéficie de ses conseils en matière de préparation des cours et de programmation.

Gérard PHELIPPEAU précise que, les deux années précédentes, la grande majorité des stagiaires formaient des duos avec des T1, à peine plus expérimentés qu'eux. Les duos de stagiaires causent bien moins de dysfonctionnements. En outre, en Seine Saint-Denis, la moitié des professeurs des écoles sont titulaires depuis moins de cinq ans. Par ailleurs, les années précédentes, certains stagiaires étaient en duo avec des professeurs des écoles bénéficiaires d'un mi-temps de droit ou avec des directeurs d'écoles. Ces professeurs sont peu disponibles.

Brigitte MARIN remercie les représentants des étudiants pour la qualité de leur argumentation. Elle souligne qu'il est difficile de former les stagiaires avant la rentrée scolaire, si ce n'est pendant une ou deux journées

précédant la rentrée. Concernant l'inégalité de traitement entre les étudiants, au regard de l'exigence d'écriture d'un mémoire, les étudiants en DU étaient initialement soumis au même régime que les étudiants en M2. Cependant, il a été décidé de les en dispenser, les étudiants en DU étant déjà titulaires d'un master. Concernant les conditions de préparation du mémoire, il n'est pas souhaitable que les étudiants soient contraints de s'entretenir avec leur directeur de mémoire en deuxième partie de soirée. Il faut une réflexion de fonds pour harmoniser les formations, de telle manière que tous les professeurs des écoles bénéficient des enseignements nécessaires à l'exercice de leur métier. Enfin, les regards croisés et concertés entre l'employeur et l'Université se trouvaient au cœur de la réforme de la formation des enseignants. Ils sont nécessaires aux étudiants fonctionnaires stagiaires. Les commissions tripartites étaient très formatrices, et la plateforme CLIC évoquée par monsieur Hervé Sebillé, est un outil à mettre en place au plus vite.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD estime qu'il faut débattre du contenu du travail de recherche demandé aux étudiants, plutôt que de la charge de travail qu'il représente. Dans d'autres ESPÉ, le travail demandé aux étudiants est de se renseigner sur l'état de la recherche. L'ESPÉ de Créteil est la seule qui leur demande une véritable enquête. Il faut modifier la maquette. Aude DONTENWILLE-GERBAUD rapporte que, à l'intervention du député Stéphane Peu sur les difficultés de la formation en Seine-Saint-Denis, le ministre de l'Éducation nationale a répondu que les moyens de rattrapage accordés à la Seine Saint-Denis avaient été inutiles et que l'ESPÉ de Livry-Gargan serait un terrain d'expérimentation.

Catherine MOISAN appelle l'attention du Conseil sur la tentation existante de mettre à nouveau les étudiants fonctionnaires stagiaires à plein temps devant une classe. Il faut donc prendre garde aux arguments employés.

Frédéric SALY-GIOCANTI juge très utile le mémoire de recherche demandé aux étudiants, qui est un mémoire de recherche professionnalisante.

Gabriel BRAC DE LA PERRIÈRE n'en disconvient pas, mais souligne que les étudiants en M2 Recherche disposent d'un semestre entier pour rédiger leur mémoire.

Denis ALAMARGOT estime que l'ESPÉ de Créteil ne constitue pas un cas spécifique. L'hétérogénéité résulte des disciplines et des individus — les méthodologies de recherche varient considérablement d'une discipline à l'autre. Un travail d'uniformisation doit être conduit à brève échéance. Une confusion est entretenue, dans ce débat, entre les buts et les moyens. La formation d'ingénieurs, et non de techniciens, était souhaitée par tous. Pour cette raison, il est demandé aux stagiaires de rédiger un mémoire de recherche professionnalisante. Ils pourront ainsi acquérir une méthode. Il existe, au sein de l'ESPÉ de Créteil, une scission entre les formateurs qui mènent des recherches et les autres.

Jeannick LE LAGADEC suggère de reporter la rédaction du mémoire à un ou deux ans après la titularisation.

Geneviève GUILPAIN souligne que, chaque année, le Conseil constate les difficultés liées au mémoire de recherche, dont l'utilité n'est pas contestée. Le Conseil doit adresser une demande solennelle au ministère pour demander une autre formation, avec une véritable alternance. Peut-être faut-il prévoir une période d'observation de trois semaines en début d'année.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que la situation des enseignants stagiaires du second degré est meilleure.

Martine AMIOT souligne que, au contraire des enseignants du premier degré, les stagiaires du second degré enseignent dans des classes différentes. Elle rappelle que tous les stagiaires du second degré sont accueillis durant trois jours avant la rentrée scolaire.

Stéphane BARDAU note que les stagiaires du premier degré pourraient être accueillis lors de la dernière semaine d'août.

Anne-Marie CHARTIER estime qu'il ne serait pas judicieux de demander à des universitaires formés à la recherche d'encadrer seuls des mémoires professionnels. L'encadrement doit être mixte. Il faut donc une collaboration.

Yann BASSAGLIA rappelle que, légalement, le mémoire est un élément nécessaire à la délivrance du master. Sa remise ne peut donc être reportée d'un ou deux ans. Lorsqu'un étudiant de master scientifique réalise un

mémoire, il est encadré par le laboratoire qui l'accueille. De même, pour les enseignants stagiaires, le milieu professionnel doit participer à l'encadrement du mémoire. Ceci implique que les stagiaires ne travaillent pas en duo.

Éric MESNARD souligne qu'il faut répondre aux demandes urgentes des étudiants fonctionnaires stagiaires. En particulier, l'ESPÉ doit porter son effort sur l'aide demandée par les duos. Une rencontre sous un bref délai avec la présidence de l'UPEC et la rectrice serait également utile.

Catherine MOISAN indique que certaines difficultés peuvent être résolues immédiatement par l'ESPÉ, l'UPEC ou le rectorat. Le débat a également soulevé des sujets de fonds touchant à l'organisation de la formation des maîtres. Il faut les faire rapporter au rectorat et au réseau des ESPÉ.

La rentrée scolaire soulève des difficultés pour les EFS. Il faut examiner au cas par cas la question des binômes. Il faut souligner, à cet égard, qu'un enseignant T1 possède plus d'expérience qu'un stagiaire, même si cette expérience est faible. Concernant le mémoire, il convient de rappeler que celui-ci n'est pas un mémoire de recherche fondamentale. Il est intolérable, par ailleurs, que des étudiants stagiaires soient contraints de s'entretenir avec leur directeur de mémoire de 20 heures à 23 heures. Catherine MOISAN suggère de rédiger une charte des mémoires — qui porterait aussi sur leur évaluation. Une charte des visites sera soumise au Conseil lors de la présente séance. Il faudra également, pour ces visites, trouver des modalités de collaboration étroite avec le rectorat.

L'effectif d'étudiants stagiaires du premier degré a légèrement crû par rapport à l'année précédente, mais le véritable problème réside dans le déséquilibre entre les départements. Les étudiants en M1 et les stagiaires sont moins nombreux en Seine Saint-Denis que l'an dernier et plus nombreux que dans le Val de Marne. Il est nécessaire que le rectorat et l'ESPÉ parviennent à mieux anticiper les affectations des stagiaires aux différents sites.

Catherine MOISAN propose de créer à très brève échéance un groupe de travail regroupant la direction de l'ESPÉ, les responsables de sites, les représentants syndicaux des formateurs, le rectorat, l'Université et des représentants des étudiants. Les élections n'ayant pas eu lieu, il est souhaitable que ces derniers soient les trois représentants étudiants que le Conseil a entendus lors de la présente séance. Ce groupe de travail serait chargé de présenter des propositions avant la fin de l'année 2017.

POINT N° 3 : INFORMATION : CAMPAGNE D'EMPLOIS 2018

Brigitte MARIN annonce que dix postes de professeurs du second degré et deux postes de maîtres de conférences sont demandés. Le taux d'heures complémentaires a été examiné afin de déterminer la hiérarchie des besoins en fonction des disciplines. Cette information étant insuffisante, l'avis des responsables de site a également été sollicité. Ainsi, il est apparu inutile de demander des postes pour certaines disciplines bien que le taux d'heures complémentaires soit élevé, dans la mesure où les enseignements correspondants doivent être dispensés par des spécialistes différents. Dans ce contexte, il apparaît plus pertinent de recourir à des vacances d'enseignants spécialisés dans les créneaux concernés.

Catherine MOISAN indique que le Conseil d'administration de l'UPEC a adopté, le 20 octobre, une motion d'alerte sur le problème des moyens.

Frédéric GERVAIS donne lecture de cette motion adoptée à l'unanimité moins une abstention. Le Comité technique, réuni les 10 et 17 novembre, a également longuement évoqué la campagne d'emplois. Jusqu'à présent, l'ESPÉ censurait ses demandes. Elle a décidé, pour la campagne 2018, d'indiquer quels étaient ses véritables besoins. Il faut préciser que, parmi les 500 000 heures d'enseignement dispensées par l'UPEC, 260 000 heures sont assurées dans le cadre des services statutaires de ses personnels, mais 130 000 heures sont des heures complémentaires et 100 000 heures des heures de vacation. La durée totale des heures complémentaires correspond au service de 681 enseignants-chercheurs. Le rectorat a indiqué que, pour les filières en tension, des postes seraient probablement accordés. La direction de l'ESPÉ rencontrera le ministère en décembre et en janvier.

Yann BASSAGLIA précise que l'attention de la ministre est portée sur la réalisation du plan licence. Les quatre filières sous tension sont, à ses yeux, les filières STAPS, Psychologie, PACES et droit.

Martine AMIOT souligne la nécessité d'établir un état très précis de la situation.

Brigitte MARIN indique que cet état de la situation sera dressé. L'ESPÉ demande également à l'UPEC un rééquilibrage en vacations. En effet, chaque année, les enseignants de l'ESPÉ dispensent pour d'autres composantes de l'Université, dans le cadre de leur service statutaire, des enseignements — d'une durée totale de 900 à 1 000 heures — qui ne sont pas compensés.

Frédéric GERVAIS précise que cette compensation est envisageable pour l'année civile 2018.

Brigitte MARIN indique que l'ESPÉ attend du rectorat qu'il la soutienne dans sa demande de douze postes. Elle ajoute la demande de 646 heures à assurer par des maîtres formateurs ou des formateurs académiques en vue d'assurer 323 visites d'EFS, qui à défaut de ces ressources supplémentaires, ne bénéficieraient d'aucune visite.

Hervé SEBILLE observe que toutes les heures de la quotité de charge des maîtres formateurs ne sont pas utilisées.

Anne-Marie CHARTIER objecte que l'ESPÉ ne dispose pas nécessairement des forces nécessaires pour effectuer ces heures.

Geneviève GUIPLAIN souhaite savoir si le rectorat et l'Université s'engagent à accorder à l'ESPÉ les douze postes demandés.

Catherine MOISAN indique que l'UPEC seule ne dispose pas de douze postes à accorder à l'ESPÉ. Cependant, elle a inclus ses douze postes dans ses demandes au ministère.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que les agents se sont mobilisés pour obtenir des postes immédiatement.

Catherine MOISAN souligne que le budget de l'État est annuel et que, en conséquence, le ministère lui-même n'est pas en mesure d'accorder douze postes en cours d'année.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rapporte que, dans leur déclaration intersyndicale au Comité Technique du 17 novembre, les élus ne comprennent pas la raison pour laquelle aucune création de poste n'est demandée. Il se dit que les 681 postes que représentent les heures complémentaires concernent surtout l'ESPÉ et l'IUT. Le Comité technique s'est prononcé contre l'arbitrage budgétaire de l'UPEC.

Frédéric GERVAIS indique que, depuis deux ans, le solde du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est positif — de 950 000 euros en 2016 —, parce que le nombre de postes, et donc de mobilités, se réduit, et que les maîtres de conférences sont plus âgés quand ils rejoignent l'UPEC. En 2018, seuls 49 postes deviennent vacants pour la campagne d'emplois 2018 — contre trois fois plus, trois ans auparavant. L'État a annoncé la compensation du GVT, mais il ne le calcule pas de la même manière que l'UPEC. Ainsi, il estime le GVT de l'UPEC à 250 000 euros. Pour cette raison, afin que le budget soit à l'équilibre, si la négociation avec l'État n'est pas concluante — obtenir le simple renouvellement de tous les postes constituerait déjà une victoire —, aucun poste ne sera créé. Cependant, la direction de l'ESPÉ s'est engagée à demander toutes les créations nécessaires. Les demandes de transformation, en revanche, ont fait l'objet d'un arbitrage. Enfin, tous les postes vacants seront maintenus.

POINT N° 4 : INFORMATION : SERVICE DES ENSEIGNANTS

Brigitte MARIN annonce que le pourcentage d'heures complémentaires est élevé dans certaines disciplines. Il atteint ainsi 69 % en ASH et 63 % en psychologie. Il est négatif pour certaines disciplines, ce qui signifie que le service n'est pas effectué en totalité. Cette situation concerne des enseignants qu'il faut accompagner afin de faire évoluer leur activité. Pour les disciplines concernées, la situation est examinée site par site.

Geneviève GUILPAIN souligne que les heures complémentaires ne permettent pas de connaître de façon exacte les besoins. En effet, dans certaines disciplines, des formateurs refusent d'effectuer des heures complémentaires, ce qui ne signifie pas que les besoins soient nuls.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'étonne que seuls douze postes soient demandés, alors que le besoin est de cinquante.

Sophie CANAC précise que les douze postes correspondent aux besoins pour dispenser les enseignements prévus dans les maquettes et réaliser le suivi. Cependant, en comptant que chaque formateur suit seize stagiaires du premier degré, il faudrait recruter 44 formateurs pour effectuer les visites mais il ne resterait alors pas suffisamment d'heures d'enseignement pour qu'il puisse compléter leur service.

Catherine MOISAN propose de présenter au ministère la liste des besoins réels en plus de la demande de création de douze postes. Elle souligne la nécessité de résoudre le problème des services effectués incomplètement dans les disciplines ordinaires.

POINT N° 5 : INFORMATION : MAISON DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Denis ALAMARGOT annonce la création de la mission innovation et formation, qui rassemble le service de formation des formateurs et le centre de valorisation et d'innovation pédagogique (CVIP), afin que toute innovation pédagogique alimente la formation des formateurs. Par ailleurs, pour créer une synergie entre la recherche et l'internationalisation d'une part, et l'innovation et les applications pédagogiques d'autre part, il a été décidé de créer une maison de la recherche et de l'innovation (MRI). Le soutien de la composante ESPÉ de l'UPEC à ses chercheurs sera assuré par la MRI. La MRI accueillera aussi les ingénieurs d'étude et l'ensemble du personnel recruté pour un contrat de recherche. Elle s'installera dans deux bâtiments, Alpha et Bêta. Dans ce second bâtiment, cinq salles seront réservées aux chercheurs.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que l'UPEC développe quatre axes, dont l'éducation et la formation. Elle souhaite savoir comment l'ESPÉ s'inscrit dans cet axe.

Denis ALAMARGOT indique que l'ESPÉ participe à la mise en œuvre de cet axe, qui s'intitule « savoir et pratiques en éducation ».

POINT N° 6 : INFORMATION : COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COSP DU 19 OCTOBRE

Denis ALAMARGOT indique que le COSP a examiné la maquette du premier degré. Le débat a notamment porté sur la demande des étudiants fonctionnaires stagiaires de bénéficier d'une formation sur l'école inclusive, ainsi que sur les compétences transversales et l'apprentissage de la lecture.

Le COSP a également examiné l'état d'avancement de l'élaboration de la charte des visites.

Brigitte MARIN précise qu'un document intermédiaire de charte des visites sera disponible en février.

Denis ALAMARGOT indique que le COSP a examiné les résultats de la troisième vague de projets. Trois projets ont été retenus en révision mineure et trois autres en révision majeure. Enfin, le COSP a examiné l'état d'avancement de la structure fédératrice de la recherche.

POINT N° 7 : INFORMATION : CHARTE DES VISITES

Ce point a été traité dans le cadre du point précédent.

POINT N° 8 : INFORMATION : ÉLECTIONS

Catherine MOISAN souhaite qu'une élection soit organisée pour les deux sièges vacants au Conseil. Les candidats devront néanmoins savoir que leur mandat s'achèvera avec le mandat des autres membres du Conseil, le 23 novembre 2018. Il ne durera donc que six mois.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 15 février 2018.

La séance est levée à 17 heures 05.